Mission régionale d'autorité environnementale

BRETAGNE

# Information de la mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne sur le projet d'évolution de l'usine de production d'hydrogène Lhyfe à Buléon (56)

N° 022456 / AP

La MRAe Bretagne n'a pas pu étudier, dans le délai de deux mois imparti, le dossier mentionné ci-dessus et reçu le 18 août 2026. En conséquence et conformément à l'article R. 122-7 du code de l'environnement, elle n'a formulé aucune observation concernant ce dossier.

La présente information sera :

- notifiée à l'autorité compétente à l'origine de la saisine,
- jointe au dossier soumis à enquête publique ou autre procédure de participation du public, mise en ligne sur le portail de l'évaluation environnementale.

Fait à Rennes, le 19 octobre 2026
Pour la MRAe Bretagne,
le président

***Signé***

Jean-Pierre Guellec